



Modèle Francophone International des Nations Unies en Eurasie

MFINEUE 2020 - 10ème SESSION ANNUELLE

Anthropocène: Le Défi des Transformations

Guide d'instruction des Délégués

TABLE DES MATIÈRES

QU'EST-CE QUE LE MFINUE ?

L'ÉQUIPE ORGANISATRICE

LES COMPÉTENCES REQUISES DURANT LES DÉBATS

LE MFINUE COMME UNE DISCIPLINE DE L'ENTENTE

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS POSTES AU MFINUE ?

DÉLÉGUÉ

AMBASSADEUR

Discours des ambassadeurs

Exemple de discours d'ambassadeurs

MEMBRE DE L'ÉTAT MAJOR

MEMBRE DE LA PRESSE

PERSONNEL RESPONSABLE – RESPO

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS FORUMS AU MFINUE ?

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (ECOSOC)

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD (OTAN)

LE COMITÉ HISTORIQUE (CH)

COMITÉ D'EXPERTS

MODÈLE FRANCOPHONE TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

(MFTMI)

COMMENT ÉCRIRE UN TEXTE DE POLITIQUE GÉNÉRAL (TPG)?

COMMENT PRÉSENTER UN TPG ?

UN TPG EXEMPLAIRE

COMMENT ÉCRIRE UNE RÉOLUTION ?

FAIRE DES RECHERCHES SUR UN PAYS

Géographie du pays

Histoire et vie politique du pays

Culture du pays

Économie du pays

Place sur la scène internationale

FAIRE DES RECHERCHES SUR LES SUJETS DE SON COMITÉ

Informations générales sur le sujet

Position de mon pays sur le sujet

COMMENT FORMER UN PROJET DE RÉOLUTION ?

QU'EST-CE QU'UNE RÉOLUTION ?

LA RÉDACTION D'UNE RÉOLUTION

En quoi consiste le préambule d'une résolution ?

VERBES OU ADJECTIFS POUR LE PRÉAMBULE

A quoi servent les clauses opérationnelles d'une résolution ?

Verbes pour les clauses opérationnelles

LES INSTITUTIONS DE L'ONU

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

COMMENT PRÉSENTER UNE RÉOLUTION ?

UN EXEMPLE DE RÉOLUTION

LES PROCÉDURES LORS DU DÉBAT FORMEL

LA DÉFINITION DES TERMES CLÉS

LES RÈGLES GÉNÉRALES À SUIVRE AU COURS DES DÉBATS FORMELS

Exemple de point d'information

LES AMENDEMENTS

LA TERMINOLOGIE À UTILISER DURANT LES DÉBATS FORMELS

FORMULES À EMPLOYER PAR LES MEMBRES DU FORUM

QU'EST-CE QUE LE MFINUE ?

L'année 2019 correspond à notre neuvième session annuelle du MFINUE (Modèle Francophone International des Nations Unies en Eurasie), organisée par les élèves du Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul.

Les objectifs d'une telle conférence du Modèle des Nations Unies en français sont multiples : participer à notre échelle au développement de la francophonie dans le monde, manier autant que possible la langue française qui est également langue officielle de l'Organisation des Nations Unies (l'ONU) et de plusieurs organes qui en dépendent.

Cette conférence favorise aussi l'ouverture à l'autre, la confrontation d'idées et la négociation constante. Le MFINUE se veut exemplaire, encourageant la protection des langues et des cultures dans un monde globalisé où l'anglais est privilégié.

En outre, le français est une langue au lexique précis et riche, rendant possible l'écriture de résolutions nuancées ainsi que la mise en place de débats intéressants.

Lors des conférences du MFINUE, nous tentons de trouver des solutions à de nombreux problèmes internationaux au travers de discussions, de débats informels ou formels et de négociations. Nous débattons sur des sujets d'actualité touchant au développement économique, aux violations des droits de l'homme, à la protection de l'environnement, au désarmement international, à la liberté d'expression...

Pendant ces débats, chaque délégué doit exprimer la position politique du pays qu'il représente. Il est donc essentiel que le délégué ait de bonnes connaissances pour répondre aux questions de son comité.

Pour conclure, le MFINUE est une organisation qui permet aux élèves de prendre des initiatives, qui valorise leurs idées et tente de trouver des solutions aux problèmes d'envergure internationale.

L'ÉQUIPE ORGANISATRICE

Secrétaire générale : İrem DURU

Présidents de l'Assemblée générale : Efe DEMİRAL & Ayşesu SKILLING

Vice-PAG - Délégués : Esin NİZAMOĞLU

Secrétaire générale adjointes - Respos : Ceren ÖZKAN & Mısra UZUNOĞLU

Secrétaire générale adjointe - Hébergement : Buse TEKİN

Présidente de la Cour: Melis ÇAĞIRICI

Responsable des visites culturelles : Garen DABANYAN & İdil MİFTAKHOV

Responsable informatique : Bahar ERYILMAZ

Responsables de la Communication: İpek UYSAL & Deniz YILDIRIM & Ceren ERDOĞAN

Co-Directeurs : Stanislaw EON DU VAL & Paul LAFORGE & Metin ÖZDEMİR & Élise Pons

LES COMPÉTENCES REQUISES DURANT LES DÉBATS

- Poser des questions, comprendre les réponses ;
- Comprendre et déduire les causes et conséquences d'un problème ;
- Comprendre les perspectives des autres délégations et chercher à trouver un terrain d'entente entre elles tout en faisant connaître son point de vue ;
- Se détacher des intérêts nationaux et développer une coopération internationale ;
- Chercher la négociation et non pas le conflit ;
- Échanger des idées, se faire le médiateur entre des pays touchés par les mêmes problèmes mais dont les intérêts diffèrent ;
- Éviter toute rhétorique inutile ;
- Ne pas privilégier un bénéfice personnel aux intérêts d'une délégation.

LE MFINUE COMME UNE DISCIPLINE DE L'ENTENTE

Un débat se définit avant tout comme une discussion durant laquelle des idées sont réciproquement échangées entre chaque partie investie dans le sujet, en vue de trouver des solutions consensuelles et applicables par tous. Pour y réussir, il est fondamental que chaque délégué soit capable de :

- Exprimer clairement la position du pays qu'il représente sur les sujets débattus,
- Répondre précisément aux questions posées par les autres délégués,
- Analyser les propositions des autres délégués et développer sa position en prenant en compte les autres pays,
- Construire un projet de résolution en travaillant en collaboration avec les autres délégations dans l'intention d'obtenir leur appui, notamment lors du débat informel.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS POSTES AU MFINUE ?

Il existe **cinq** postes différents qu'un élève peut occuper :

DÉLÉGUÉ

Un délégué représente un pays, une organisation de l'ONU, ou une ONG (Organisation non gouvernementale). En tant que délégué, un élève a plusieurs tâches :

- Avant la conférence, un délégué doit faire des recherches sur le pays ou l'organisation qu'il représente, acquérir des connaissances sur les sujets de son comité, et écrire un projet de résolution pour chaque sujet.
- Pendant la conférence, il participe aux débats formels et informels sur les résolutions dans son comité. Comme le MFINUE est une simulation de l'ONU, il faut noter que les délégués sont censés se comporter comme les diplomates des pays qu'ils représentent sans oublier qu'ils sont aussi les représentants de leur école. Donc, il faut veiller à se comporter d'une façon responsable et sérieuse.

AMBASSADEUR

Un ambassadeur remplit les tâches d'un délégué dans son comité, mais en plus, il dirige sa délégation. C'est pour cela que l'ambassadeur est généralement choisi parmi les délégués les plus fiables et les plus expérimentés. En tant qu'ambassadeur, l'élève a diverses responsabilités.

Avant la conférence : En premier lieu, l'ambassadeur est chargé d'encourager son équipe. Puis il doit s'assurer que tous les délégués se préparent et font des recherches sur leur pays et leurs sujets. Enfin, il est essentiel que l'ambassadeur s'occupe des nouveaux délégués et essaie de les aider étant donné qu'il est plus expérimenté qu'eux.

Durant la conférence : D'abord l'ambassadeur doit être un bon exemple pour les autres délégués de par son attitude sérieuse. De plus, au cours de la cérémonie d'ouverture, il peut être invité à prononcer un discours expliquant la position de sa délégation concernant les sujets de la conférence. Enfin, l'ambassadeur jouit du privilège de pouvoir sortir de son comité pendant le débat informel avec l'accord de la présidence pour rendre visite à ses délégués.

Attention : *L'abus de ce privilège sera sanctionné par le Secrétariat général.*

Le discours des ambassadeurs

Le discours d'un ambassadeur exprime le point de vue général de la délégation sur les sujets traités dans les comités d'AG. Ce discours est à prononcer pendant la

cérémonie d'ouverture et ne dure qu'une minute. En prononçant leur discours, les ambassadeurs ne doivent pas oublier de saluer les membres de l'Assemblée (tels que le Secrétaire général, la Présidente de l'Assemblée générale, les délégués, les directeurs, les conseillers...). Puis, il faut faire attention à faire un discours bref et compréhensible qui mette l'accent sur les positions de la délégation. Enfin, il est vivement conseillé de regarder l'assemblée en prononçant son discours et non de le lire les yeux baissés.

Exemple de discours d'ambassadeur

Honorable présidence de l'Assemblée Générale, membres distingués de l'état major, chers délégués,

Nous sommes réunis au MFINUE afin de trouver des solutions efficaces aux problèmes importants du monde actuel portant sur la légalité et la légitimité. En tant que délégation russe, nous sommes ravis d'être présents dans cette conférence.

En Russie, la légitimité donnée par le peuple est le soutien du gouvernement. C'est pourquoi la Fédération russe essaie de protéger son peuple partout dans le monde. Par exemple, concernant l'Ukraine, la Russie s'inquiète des dangers auxquels la population russe en Ukraine est confrontée. Nous voudrions que notre peuple ne soit victime d'aucun crime contre l'humanité.

Quand on parle de la légitimité et de la Russie, il est impossible de négliger la situation des homosexuels en Russie. Notre constitution ne prévoit aucune loi sanctionnant l'homosexualité. Le gouvernement russe la respecte, tant qu'elle n'entraîne pas une propagande destinée aux mineurs. C'est pour cette raison que notre gouvernement a interdit l'adoption d'enfants russes par des couples homosexuels russes ou par une personne célibataire habitant dans un pays reconnaissant le mariage homosexuel.

La Fédération de Russie défend toujours ses idéaux et elle s'attachera toujours à ne pas compromettre ses principes puisqu'un État sans principes ressemble à une arbre sans racines, qui s'effondre à cause du moindre vent.

Nous vous souhaitons à tous des sessions productives et fructueuses où vous vous exprimerez de la meilleure façon en vue de trouver des solutions pertinentes à long terme aux sujets sur lesquels vous allez débattre.

Nous cédon la parole à la présidence.

MEMBRE DE L'ÉTAT MAJOR

Une troisième tâche qu'un élève peut assumer à MFINUE est celle de membre de l'État-major, constitué des présidents et vice-présidents des comités. Son rôle est essentiel pour le bon fonctionnement des débats. Il est chargé de diriger le débat, de

garantir le respect de ses procédures, d'assurer une ambiance de débat diplomatique et fructueuse. Compte tenu de leurs vastes responsabilités, les membres de l'État-major doivent faire preuve d'une maîtrise certaine des procédures et leur connaissance sur les sujets des débats doit être assez précise pour pouvoir animer le débat, fournir aux délégués des nouvelles solutions et répondre aux questions des délégués concernant les sujets traités dans leur comités.

- **Le MFINUE a un guide spécifique pour l'État-major disponible sur le site.**

MEMBRE DE LA PRESSE

Le MFINUE possède une équipe de presse chargée d'informer sur le déroulement de la conférence, sur les sujets traités, sur les participants, leurs avis, leurs expériences. Pour cela, l'équipe rédige des articles, prend des photos, fait des interviews, prépare des vidéos, notamment pour la cérémonie de clôture, et surtout, publie le MUNDE, le journal officiel de la conférence. Les élèves participant à l'équipe de presse peuvent être photographes ou journalistes, blogueurs ou rédacteur en chef. Avant la conférence, ils prennent connaissance des sujets et se mettent en rapport avec le rédacteur en chef.

PERSONNEL RESPONSABLE – RESPO

Ceux qu'on appelle au MFINUE les respos s'occupent de l'accueil des participants, installent les comités, transmettent les messages dans les comités, sécurisent les comités, garantissent les procédures de vote et remplissent de nombreuses autres tâches essentielles à la réalisation de la conférence.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS FORUMS AU MFINUE ?

Le MFINUE se compose de **cinq** comités d'Assemblée générale, d'un Conseil économique et social (ECOSOC), d'un Conseil de sécurité (CS), d'un [cour], d'un Comité historique (CH), d'un comité de L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), d'un comité de Concentration Spéciale (CPS) et d'un comité d'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN).

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Comité de désarmement et la sécurité internationale (AG 1)** s'occupe du désarmement et des questions de sécurité.
- **Comité des droits humains (AG 2)** se concentre par exemple sur les abus contre les femmes, la protection des enfants, la discrimination, le racisme, la liberté d'expression, les droits des homosexuels, la liberté de la presse etc...
- **UNESCO (AG 3)** a comme mission de contribuer à la construction de la paix, à l'éradication de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information.
- **Comité de politiques spéciales et la décolonisation (SPECPOL)** met en question l'aspect légal et législatif des sujets traités à l'Assemblée Générale, il s'intéresse à des sujets tels que l'instauration d'un nouveau contrat social entre les États et leurs peuples...
- **Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (AG 5)** s'attache à améliorer les conditions sanitaires partout, surtout dans les régions pauvres et moins développées.
- **Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) (AG6)** travaille afin de faire preuve de leadership et d'encourager les partenariats dans le respect de l'environnement en inspirant, informant et permettant aux nations et aux peuples d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures.

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le Conseil de sécurité peut être défini comme l'organe de l'ONU possédant le pouvoir exécutif. Il est chargé d'œuvrer pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Au Conseil de sécurité il existe cinq membres permanents ayant le droit de veto (le droit d'annuler une clause ou une résolution entière). Ces membres sont **la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie**. Au total, quinze délégations se trouvent dans ce conseil. Le conseil peut également accueillir des pays non représentés dans le conseil en leur fournissant un statut d'observateur.

La fonction du Conseil de sécurité au MFINUE est d'aborder des questions urgentes et graves ayant une répercussion immédiate sur le monde comme la situation en Syrie ou au Yémen et de trouver une résolution répondant à l'urgence des situations.

Il est possible que le Conseil de sécurité impose des sanctions aux États considérés responsables.

Les débats du Conseil de sécurité commencent comme ceux de l'Assemblée Générale, cependant dans ce conseil on débat clause par clause avant de passer au débat sur la résolution entière. De plus, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie peuvent utiliser leur droit de veto pour rejeter une clause ou bien une résolution en justifiant leur décision. Cependant, le veto est fortement déconseillé compte tenu du fait que le but de la conférence est de parvenir à une solution résultant de la collaboration entre les délégués. Ainsi, ces membres permanents doivent se réunir avec la présidence en dehors de la salle du comité pour décider s'ils maintiennent leur veto ou non.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (ECOSOC)

Il a pour but d'améliorer le niveau de vie, l'emploi, le progrès économique et social, de répondre aux questions sanitaires internationales, etc...

La fonction d'ECOSOC au MFINUE : ECOSOC est un comité qui tente de trouver une réponse aux crises économiques, à l'heure où l'économie est un facteur essentiel des problèmes mondiaux. Il se penche sur des questions telles que l'élargissement du G8 avec les BRICS, la crise de l'euro, la situation économique dans les pays du printemps arabe, etc.

LE HAUT COMMISSARIAT POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)

Le **HCR** est mandaté par les Nations Unies pour diriger et coordonner l'action internationale pour la protection mondiale des réfugiés et la résolution des problèmes des réfugiés.

Le principal objectif du **HCR** est de protéger les droits et le bien-être des réfugiés. Dans ses efforts pour atteindre cet objectif, le HCR s'efforce de faire en sorte que chacun puisse exercer son droit de demander l'asile et de trouver un refuge sûr dans un autre État et de rentrer volontairement chez lui.

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD (OTAN)

L'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), fondée en 1949 et composée de 29 pays d'Europe et d'Amérique du Nord, a été créée pour protéger la population et le territoire de ses pays membres. Elle est basée sur le principe de la « défense collective », ce qui signifie que si l'un des pays de l'OTAN est attaqué, alors tous les pays de l'OTAN sont attaqués. L'OTAN a une procédure assez différente des autres comités de l'ONU puisqu'il n'y est pas liée.

- *Le MFINUE a un guide spécifique pour la procédure de l'OTAN disponible sur le site.*

COMITÉ HISTORIQUE (CH)

Le Comité historique est un comité spécial qui fera partie du MFINUE 2019. Son règlement intérieur est légèrement différent de celui des autres comités de l'ONU. Un comité historique est un comité axé sur les événements historiques qui se sont produits dans le passé. Pour cette raison, tout au long de la conférence, les délégués devront prétendre comme s'ils font un pas en arrière dans le passé.

- *Le MFINUE a un guide spécifique pour la procédure du Comité historique disponible sur le site.*

MODÈLE FRANCOPHONE INTERNATIONAL DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (CPI)

La Cour pénale internationale est une “*cour internationale permanente, qui a été créée en vue d'ouvrir des enquêtes, de poursuivre et de juger*”

des personnes accusées d'avoir commis les crimes les plus graves touchant l'ensemble de la communauté internationale”.

La Cour pénale internationale est ***une juridiction pénale universelle permanente***. La CPI est chargée de juger ***les individus***, pas les États, accusées des crimes les plus graves touchant l'ensemble de la communauté internationale *tels que la génocide, le crime contre l'humanité, le crime d'agression et le crime de guerre.*

- *Le MFINUE a un guide spécifique pour la procédure de la CPI disponible sur le site.*

COMMENT ÉCRIRE UN TEXTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE ?

Qu'est-ce qu'un TPG (Texte de politique générale) ?

Un TPG (Texte de politique générale) est un essai qui reflète l'opinion du pays que le délégué représente sur le sujet du comité. Ainsi, le délégué propose des solutions possibles en vue de résoudre le problème. Le TPG doit expliquer le sujet du point de vue de la délégation et il doit aussi indiquer comment le pays est affecté par le problème débattu. Les TPG doivent être préparés quelques semaines avant la conférence et être envoyés à la présidence du comité. En rédigeant ces TPG, les délégués seront alors bien informés de la politique de leur pays et ils pourront se servir de leur connaissance pendant les débats informels et formels.

La Rédaction d'un TPG

Tout d'abord, comme le délégué doit s'adresser au comité, la langue utilisée doit être officielle. En expliquant l'opinion de son pays, le délégué doit toujours employer des pronoms personnels à la 3ème personne du singulier ou à la 1ère personne du pluriel (« on, nous ») mais pas le pronom personnel de la première personne du singulier, « je ».

En outre, un TPG doit se composer d'au moins trois paragraphes et il a en général une page de longueur.

Comment présenter un TPG ?

COMITÉ :

SUJET :

PAYS :

Honorables Présidents, Chers Délégués, En tant que délégation...

Dans ce paragraphe, le délégué doit parler des problèmes principaux concernant le sujet. L'objectif de ce paragraphe est de fournir les informations essentielles sur le sujet. Après avoir résumé le sujet, le délégué doit expliquer la politique de son pays en ce qui concerne le problème et indiquer les raisons pour lesquelles son pays utilise cette politique. Ce paragraphe doit se constituer de cinq ou six phrases.

Dans cette partie, le délégué doit analyser et expliquer en profondeur la problématique en faisant des précisions sur le contexte. Il doit indiquer l'origine historique du problème et pourquoi celui-ci est apparu ; son importance au niveau international ; les actions précédemment menées pour le résoudre, les succès et les échecs de ces actions ; les problèmes non résolus et quelques citations concernant la problématique. Le délégué peut utiliser un paragraphe pour chaque idée, cette partie peut donc se composer de plusieurs paragraphes.

Dans le dernier paragraphe, le délégué trouve l'occasion de résumer ses idées et de proposer des solutions aux problèmes. Il peut faire des propositions propres à chaque problème afin de les résoudre. Il doit expliquer comment ces solutions doivent être mises en place. Le délégué doit finalement préciser les impacts de la résolution du problème sur la communauté internationale.

Enfin, le délégué dit, « Merci de votre écoute. »

Qu'est-ce qu'un TPG doit inclure ?

- Un Texte de politique générale ne fournira pas seulement les faits mais aussi fera des propositions pour les résolutions,
- Une courte introduction sur le pays que vous représentez et son histoire concernant le sujet et le comité,
- Comment la problématique affecte votre pays,

- La politique appliquée par votre pays (et sa justification) sur le sujet,
- Quelques citations d'hommes politiques de votre pays à propos du sujet peuvent être rapportées,
- Quelques informations et statistiques pour soutenir le point de vue et la position de votre pays,
- Les mesures prises et les actions menées par le gouvernement concernant la problématique,
- Les résolutions et conventions que votre pays a signées ou approuvées,
- Les actions de l'ONU que votre pays a soutenues ou auxquelles il s'est opposé,
- Ce que votre pays pense qu'il doit être fait en vue de résoudre le problème, les solutions possibles,
- Ce que votre pays souhaite accomplir avec la résolution du comité,
- Comment la position des autres pays affecte celle de votre pays.

Liens Utiles

1. Les Nations Unies - <http://www.un.org/>
2. CIA World Factbook - <https://www.cia.gov/library/publications/the-worldfactbook/>
3. Le Monde - <http://www.lemonde.fr/>
4. Le Huffington Post - <http://www.huffingtonpost.fr/>
5. Reporters Sans Frontières - <https://rsf.org/>
6. Le Figaro - <http://www.lefigaro.fr/>
7. The New York Times - <http://www.nytimes.com/>
8. Reuters - <http://www.reuters.com/>
9. France 24 - <http://www.france24.com/fr/>

Un TPG Exemple

COMITÉ : Comité de désarmement AG1

SUJET : Quelles mesures préventives contre l'enrôlement et la formation des groupes terroristes ?

PAYS : France

Honorables Présidents, Chers Délégués,

En tant que délégation française, nous sommes totalement contre toutes sortes d'actes terroristes et nous sommes prêts à collaborer avec les Etats-Membres en vue de surmonter ce problème. Actuellement, pas seulement des pays du Moyen Orient mais aussi ceux qui se trouvent en Europe, y compris la France, sont affectés

et frappés par les organisations terroristes et leurs actes. Ces organisations manipulent de nombreuses personnes en utilisant leur idéologie religieuse, politique et économique. Elles peuvent même recevoir des aides de certains états, qui utilisent ces organisations comme des moyens pour atteindre leur objectif. Il en existe plusieurs, telles que Al Qaida, Daech (ISIS ou ISIL), le GIA, les Taliban. La France lutte contre le terrorisme en adoptant des nouvelles lois, en soutenant les résolutions des Nations Unies et en fournissant des aides militaires dans le but d'éliminer ces organisations.

Tout d'abord, le terrorisme se présente dans des conditions défavorables, et souvent l'idéologie terroriste est adoptée à cause de manque d'éducation. Les groupes terroristes peuvent se produire dans les milieux où il y a une guerre et ceux-ci peuvent être soutenus par quelques états. Le terrorisme est présent à peu près dans tous les pays du monde, ayant des influences sur des milliers de vies. Ce qui rend le terrorisme difficile à combattre et dangereux est le fait qu'il ne ressemble point aux guerres sur le front et qu'on ne puisse pas prévenir ses actes dans la plupart des cas.

En outre, la France a été frappée par quelques attaques terroristes menées par des groupes terroristes islamistes. Les attentats du 13 Novembre 2015 à Paris, revendiqués par l'Etat Islamique, sont considérés comme les attentats qui ont causé le plus de pertes depuis la 2^{de} Guerre Mondiale. Suite à ceci, le gouvernement a annoncé l'état d'urgence et a augmenté la sécurité dans tout le pays.

La France fait partie de la coalition internationale contre Daech et effectue des interventions aériennes afin de suppléer les forces militantes. Heureusement, la coalition a réussi à affaiblir Daech qui a perdu 14% de son territoire grâce à ces interventions.

D'autre part, la France a aussi voté en faveur des résolutions de l'ONU concernant la lutte contre le terrorisme telles que la résolution 2253 du Conseil de Sécurité au sujet de la lutte contre le financement du terrorisme. La France fait également partie du Comité contre le Terrorisme du Conseil de Sécurité.

De plus, le gouvernement français agit contre le terrorisme en ne s'opposant pas à une religion. En effet, le 13 janvier 2015, le premier ministre, Manuel Valls a annoncé : « la France est en guerre contre le terrorisme, le djihadisme et l'islamisme radical. La France n'est pas en guerre contre une religion. » Le président de la République a déclaré, le 31 décembre 2015, « Mon premier devoir, c'est de vous protéger. Vous protéger, c'est agir à la racine du mal: en Syrie, en Irak. C'est pourquoi, nous avons intensifié nos frappes contre Daech. »

Pour résumer, la France est contre le terrorisme et ainsi tous les groupes terroristes et encourage la collaboration entre les Etats-Membres. Etant conscient que le recrutement des terroristes est possible en raison de manque d'éducation, il faut d'abord sensibiliser le peuple en coopération avec le gouvernement et les organisations locales concernées. En plus, chaque pays doit prendre des mesures nécessaires afin d'augmenter et assurer la sécurité dans leur territoire. Pour empêcher les terroristes de gagner des sympathisants, il faut bien contrôler Internet et garantir la cyber-sécurité. Même s'il y en a plusieurs, des organisations qui se concentreraient sur la lutte contre le terrorisme peuvent être fondées par les Etats Membres. La résolution de ce problème serait un grand pas dans le but d'assurer la paix mondiale, ce qui est l'objectif primaire des Nations Unies et celle-ci empêcherait ainsi les violations des droits de l'homme.

Merci de votre écoute.

COMMENT ÉCRIRE UNE RÉOLUTION ?

FAIRE DES RECHERCHES SUR UN PAYS

Avant de venir à la conférence, chaque délégué doit faire des recherches sur le pays dont il est le représentant. Pour cela le délégué peut consulter des sites internet comme : « CIA World Factbook » qui lui fournira des informations fiables et précises sur le contexte historique, l'économie, le gouvernement, la géographie de son pays. « Le Conseil d'Affaires du Monde » est aussi un site utile pour se préparer. Il sera également utile de se référer au site internet du pays que le délégué représente. Il est essentiel de connaître les informations utiles et récentes sur le pays qu'un délégué représente. Voici quelques questions auxquelles vous devez pouvoir répondre et qui vont servir à vous guider dans vos recherches :

Géographie du pays

- Quelle est sa capitale ?
- Quel est le nombre d'habitants ?
- Où est-ce que le pays se trouve ? Sur quel continent ?
- Est-ce qu'il est proche d'un espace maritime ? Si oui lequel ?
- Est-ce que le relief du pays est un handicap ou un atout ?
- Quels sont les pays frontaliers ? Sont-ils stables ?

Histoire et vie politique du pays

- Depuis quand le pays est -il indépendant ?
- Quel est le régime politique ?
- Est-ce que son régime est stable ?
- Qui est le chef d'État ? Le chef de gouvernement ?
- Quels sont les événements importants des 5 dernières années ?

Culture du pays

- Quelle(s) est/sont la/les langue(s) officielle(s) ?
- Quelle(s) est/sont/ la/les religion(s) dominante(s) ?
- Quelles sont les différentes populations ou ethnies ?
- Ces éléments ont-ils une conséquence sur la société, sur la vie politique, sur l'économie ?

Économie du pays

- Est-ce un pays développé ? Est-ce un pays en voie de développement ?
- A quelles organisations économiques ou commerciales appartient le pays ? Quelles sont ses dépendances et ses dettes ?
- Quelles sont les ressources naturelles du pays ?
- Quel secteur domine l'économie du pays ?
- Quel est le niveau de vie de ses habitants ?

Place sur la scène internationale

- Est-ce que le pays bénéficie d'une indépendance militaire ?
- Possède-t-il l'arme nucléaire ?
- Appartient-il à des alliances ?
- Quelles sont les traités qu'il a signés ?
- Est-il représenté au Conseil de Sécurité ? Quand a-t-il été au Conseil de Sécurité ?
- Est-il souvent représenté au Conseil des droits de l'homme ? Quand a-t-il été au Conseil des droits de l'homme ?
- A quelles organisations internationales appartient-il ?
- Quelles sont ses relations avec les pays voisins ?

FAIRE DES RECHERCHES SUR LES SUJETS DE SON COMITÉ

En vue d'approfondir vos connaissances sur votre délégation, il est nécessaire que vous ayez des renseignements sur les sujets à traiter dans votre comité. Pour cela, la source la plus fiable reste le site de l'ONU. De la même manière que pour les

recherches sur le pays, vous pouvez vous poser quelques questions essentielles sur les sujets.

Voici quelques-unes de ces questions :

Informations générales sur le sujet

- Quels sont les mots clés du sujets ? Quelles sont leurs définitions ?
- Y-a-t-il des résolutions déjà faites par les Nations unies sur le sujet ? Est-ce que mon pays a signé ces résolutions ?
- Quelle est la dernière conférence internationale sur le sujet ?
- Quelles commissions/conseils/organisations travaillent sur le sujet ?
- Quelles sont les solutions qui ont échoué sur le sujet ?
- Quels sont les pays les plus concernés par le sujet ?
- Est-ce que le sujet est lié à un lieu spécifique ?

Position de mon pays sur le sujet

- Est-ce que mon pays a ratifié un texte officiel sur le sujet ?
- Est-ce que mon pays est actif pour trouver une solution au sujet ?
- Quels éléments mon pays est-il prêt à mettre en place/à changer sur le sujet ?

Quelques liens utiles :

THIMUN - www.thimun.org

Nations Unies - www.un.org

CIA World Factbook - www.cia.gov

Ambassades dans le monde - www.embassyworld.com

CNN - www.cnn.com

BBC World - www.bbcworld.com

Le Monde - www.lemonde.fr

Diplomatie - www.diplomatie.gouv.fr

Foreign Policy News Journal - www.foreignpolicy.com

Quelques organisations :

UNESCO

UNHCR

UNDP

UNICEF

GREENPEACE

La Banque mondiale

L'Organisation mondiale de la santé

Le Fonds monétaire international

L'Union européenne

L'Union africaine

La Ligue arabe

COMMENT FORMER UN PROJET DE RÉSOLUTION ?

QU'EST-CE QU'UNE RÉSOLUTION ?

À l'aide de ses recherches, le délégué écrit un projet de résolution avant la conférence. Une résolution est une déclaration officielle consistant en une proposition de solution à un problème faite à un Comité, à un Conseil ou à une Commission de l'ONU. Elle consiste en une longue phrase divisée en plusieurs clauses. Une résolution n'exprime pas la politique d'un seul pays, mais l'accord de la majorité des États membres de l'ONU.

LA RÉDACTION D'UNE RÉSOLUTION

Une résolution est divisée en deux parties, **le préambule** et **les clauses opérationnelles**.

En quoi consiste le préambule d'une résolution ?

Le préambule est l'introduction de la résolution fournissant des informations sur le sujet. En écrivant le préambule, le délégué mentionne les résolutions précédentes, les conventions ratifiées par l'ONU. Il est important de donner des statistiques crédibles et récentes sur le sujet. Il ne faut pas oublier de mentionner les pays, les organisations ou les individus ayant travaillé sur la question. Le délégué met l'accent sur les obstacles rencontrés au cours des diverses tentatives de solutions.

Les phrases de préambule commencent par les verbes ou adjectifs énumérés dans le tableau ci-dessous :

Accueillant avec satisfaction	Alarmé par
Désireux de	Estimant
Réalisant	Réitérant
Affirmant	Approuvant
Encourageant	Étant aussi
Reconnaissant	Rendant hommage
Agissant	Après avoir décidé
Espérant	Exprimant
Regrettant profondément	Renouvelant
Assuré de	Gardant à l'esprit
Exprimant sa (vive) préoccupation concernant	Se déclarant de nouveau
Résolu à	Ayant examiné
Attendant avec intérêt	Préoccupé
Exprimant sa satisfaction	Profondément préoccupé
Ayant à l'esprit	Prenant note
Félicitant	Convaincu
Se déclarant à nouveau préoccupé par	Croyant
Déclarant	Démontrant
Rappelant également	Réaffirmant
Déplorant	

À quoi servent les clauses opérationnelles d'une résolution ?

Les clauses opérationnelles servent à proposer des solutions aux sujets des débats et elles sont écrites par ordre d'importance. Elles doivent être applicables et pertinentes. De plus les clauses doivent respecter la politique du pays ou de l'organisation que vous représentez.

Verbes pour les clauses opérationnelles :

Accepte	Déplore (vivement)	Propose
Accueille favorablement	Encourage	Réaffirme
Adjure	Engage	Recommande
Affirme (solennellement)	Espère	Regrette
Appelle	Exhorte	Rend hommage
Apprécie	Exige (CS)	Se déclare convaincu
Approuve	Exprime sa gratitude	Se déclare prêt
Autorise	Exprime sa sérieuse préoccupation	Se déclare satisfait
Cherche	Félicite	Se félicite
Condamne (énergiquement) (CS)	Invite	Soutient
Confirme	Lance un appel	Transmet
Considère	Loue	
Constata avec préoccupation	Note	Les connecteurs logiques à - aussi - en outre - de surcroît - également
Décide	Prend note avec préoccupation	
Déclare en conséquence	Presse	
Demande de nouveau	Prie (instamment)	
Demande instamment	Proclame	

Les verbes avec la mention **CS** sont les verbes qui ne peuvent être utilisés que dans les clauses écrites au Conseil de Sécurité.

LES INSTITUTIONS DE L'ONU

Les institutions de l'ONU sont souvent mentionnées soit dans le préambule soit dans les clauses opérationnelles. Elles permettent de donner des chiffres et de voir ce qui a déjà été accompli. On peut y faire appel. Il ne faut pas les confondre avec les ONG qui sont totalement indépendantes des États.

Voici une liste des institutions de l'ONU souvent utilisées :

- **l'Organisation mondiale de la santé (OMS) :** C'est l'autorité directrice et coordinatrice dans le domaine de la santé.
- **Le Fonds monétaire international (FMI - IMF) :** Il promeut la coopération monétaire internationale, facilite les échanges internationaux, contribue à la stabilité économique.

- **La Banque mondiale (BM)** : C'est une source d'appui financier et technique pour les pays en voie de développement.
- **L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA ou FAO)** : Son but est d'améliorer les niveaux de nutrition, la productivité agricole et la qualité de vie des populations rurales et de contribuer à l'essor de l'économie mondiale.
- **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)** : Organe lié à l'AG de l'ONU, il dirige les fonds et le budget de l'ONU.
- **Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)** : Il se consacre à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants.

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont elles aussi souvent mentionnées soit dans le préambule soit dans les clauses opérationnelles.

Faire appel à une organisation non gouvernementale est souvent une solution de facilité. Il est donc nécessaire de bien choisir l'organisation appropriée. De plus, il faut éviter de proposer des solutions qui consistent à créer telle organisation alors qu'elle existe déjà !

Voici une liste des ONG qui sont fréquemment utilisées :

- **Médecins sans frontières (MSF)** : A but humanitaire, elle offre une assistance médicale d'urgence dans des cas comme les conflits armés, les catastrophes naturelles, les épidémies et les famines.
- **Amnistie internationale (AI)** : Elle défend les droits humains et le respect de la Déclaration universelle des Droits de l'homme.
- **Comité International de la Croix Rouge (CICR)** : Il fournit une assistance humanitaire aux personnes frappées par un conflit ou une situation de violence armée.
- **OXFAM International (OXFAM)** : C'est une fondation ayant pour but de promouvoir le commerce équitable dans le monde.
- **Mercy Corps (MERCY)** : Cette organisation travaille surtout avec les communautés touchées par des crises pour les aider à se rétablir.
- **Greenpeace** : Elle cherche à protéger l'environnement et la biodiversité.

COMMENT PRÉSENTER UNE RÉOLUTION ?

Une résolution répond à des exigences formelles :

• Il s'agit de fournir les informations suivantes :

FORUM : Le nom de l'assemblée dont le délégué fait partie.

QUESTION : Le sujet de la résolution

SOU MIS PAR : Le nom de la délégation dont le délégué est le représentant

MEMBRES SIGNATAIRES : Les noms des délégations ayant signé cette résolution

Après avoir donné ces informations-là le délégué s'adresse à son forum et cela doit être en italique :

Le Comité de désarmement,

RAPPEL :

- Les verbes introducteurs du préambule sont écrits en italique,
- Les phrases du préambule se terminent par une virgule,
- Les verbe initiateurs de chaque clause opératoire sont à souligner,
- Il faut mettre une ligne d'espace entre chaque clause,
- Il faut numéroter les clauses opératoires,
- Il faut commencer les sous-clauses par a),b),c) etc... et les sous-sous clauses par i.,ii.,iii.,
- Il faut écrire les acronymes et les abréviations en toutes lettres quand ils sont mentionnés pour la première fois,
- Il faut terminer chaque clause du préambule par une virgule et chaque clause opérative par un point-virgule,
- Et enfin, le seul point du texte est à la fin.

Remarque : aucun nom d'école ne doit apparaître sur la résolution !

UN EXEMPLE DE RÉSOLUTION

FORUM : AG2 Comité des droits humains

SUJET : L'intensification des efforts des États membres afin d'éradiquer toute forme de violence envers les femmes

SOU MIS PAR: Nigéria

Le comité des droits humains,

Ayant à l'esprit le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (« CEDEF », 1979) et son Protocole facultatif (1999) ainsi que la Recommandation générale n° 19 du Comité de la CEDEF sur la violence à l'égard des femmes, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) et ses Protocoles facultatifs (2000) ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006),

Sachant que la protection des droits de la femme est essentielle pour garantir la contribution des femmes dans le développement, la paix et la sécurité d'un pays,

Soulignant en particulier que contrairement à l'idée générale, la violence dans les pays développés est aussi fréquente que celle des pays en développement,

Notant avec regret que selon l'ONU Femmes plus d'une femme ou une fille sur trois est victime de violence (physique ou sexuelle) au cours de sa vie, 750 millions de femmes ont été mariées avant l'âge de 18 ans et plus de 250 millions ont subi des mutilations génitales féminines,

Exprimant que l'égalité des sexes n'est pas seulement un droit humain fondamental, mais qu'elle a des conséquences socio-économiques énormes et que l'autonomisation des femmes nourrit des économies florissantes et encourage la productivité et la croissance,

Accueillant avec satisfaction les actes de l'ONU femmes, l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) et les pays comme la France qui luttent contre toutes les formes de discrimination, de violences à l'égard des femmes et qui défendent les droits de femmes,

Ayant examiné la condition des femmes indiennes, notant avec regret qu'il y a encore de nombreuses actions à mener afin d'améliorer leurs droits,

1. Appelle les États Membres à mettre en place des campagnes de sensibilisation sur la violence à l'égard des femmes :
 - a) à travers l'Education Nationale, en enseignant dès l'école primaire le principe d'égalité entre les sexes
 - b) à travers les médias, l'éducation et la propagande pour
 - i. sensibiliser et éduquer les femmes à leurs droits fondamentaux et les encourager aux signalements
 - ii. encourager les femmes à obtenir leur indépendance économique
 - c) au sein des pays conservateurs pratiquant l'excision féminine, afin de diffuser les risques de cette opération, et ainsi tenter de restreindre les traditions encourageant ce phénomène
 - d) au sein des pays ayant un taux d'inégalité élevés entre les sexes encourageant le mariage précoce, afin de promouvoir l'alphabétisation des jeunes filles et interdire le mariage avant la majorité ;
2. Exhorte les États Membres à assurer l'égalité des sexes dans le monde du travail à travers des législations et des lois sanctionnant la discrimination des genres dans le secteur privé et public, et protégeant l'individu discriminé ;
3. Propose aux États Membres de subventionner et encourager les actions des organisations non-gouvernementales qui sont actives dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui les accompagnent et défendent leurs droits ;
4. Déclare que dans le cas de violences conjugales, physiques et sexuelles, il est du rôle des États Membres de faciliter les procédures de divorce, et d'accompagner les victimes lors de leur rétablissement moral et physique, ainsi que de leur offrir une protection face à leurs agresseurs et leur permettre une indépendance économique (à travers le travail par exemple) ;
5. Déclare en conséquence, que les États membres sont responsables des femmes victimes de violences en:
 - a) leur permettant une protection
 - b) subventionnant leurs besoins médicaux jusqu'à leur rétablissement, incluant toute forme de suivi psychologique
 - c) leur permettant une justice impartiale et un accompagnement législatif
 - d) les accompagnant vers leur indépendance économique et sociale ;
6. Considère que les femmes vivant dans des pays subissant des crises humanitaires sont fortement exposées aux risques de violences, et que la commission internationale doit protéger ces femmes au sein des camps, notamment en interdisant tout port d'armes durant la nuit, afin :

- a) d'éviter que les femmes vulnérables soient exposées aux violences des hommes armés
 - b) De protéger les femmes forcées de se prostituer
 - c) De rassurer les femmes en détresse ;
7. Proclame que tout auteur de violence physique ou sexuelle à l'égard d'une femme doit être sévèrement condamné, ou sanctionné dans l'ensemble des États Membres; ainsi les législations des États Membres devraient prévoir :
- a) une tolérance zéro face au viol
 - b) une peine de prison pour les auteurs reconnus coupables de violences physiques, accompagnée d'un dédommagement financier pour la victime, notamment s'il s'agit d'un couple marié, ou ayant des enfants
 - c) une interdiction du mariage sans consentement, et du mariage précoce ;
8. Soutient une lutte contre les stéréotypes féminins en :
- a) passant par :
 - i. l'éducation
 - ii. les médias en améliorant l'image de la femme
 - iii. des campagnes de sensibilisation
 - b) éliminant les préjugés concernant les compétences des femmes ;
9. Encourage les États membres à créer L'Organisation mondiale pour l'éducation des femmes, organisation internationale qui octroie des subventions et crée des possibilités pour les femmes d'accéder au marché du travail :
- a) cette organisation sera dirigée par un organisme de l'ONU à déterminer
 - b) cette organisation sera administrée de manière impartiale par les pays
 - c) les pays n'y siégeant pas doivent y participer économiquement
 - d) les pays qui n'ont pas les moyens économiques, doivent envoyer de la main d'oeuvre selon :
 - i. les compétences des ouvriers et les nécessités de l'organisation
 - ii. les formations de la main d'oeuvre ;
10. Exhorte les entreprises à :
- a) embaucher les femmes selon les exigences nécessaires au vue de leur capacité mais pas selon leur sexe,
 - b) rémunérer les femmes et les hommes de la même manière,
 - c) mettre en place des bureaux de plaintes contre le harcèlement des femmes au travail, et sanctionner les responsables ;
 - d) enquêter les entreprises qui ont une allure antiféministe par les agents de gouvernement, et après, s'ils sont coupables, leur donner une sanction d'argent ou les poursuivre ;

11. Prie tous les pays membres de développer des programmes de formation basés sur les Droits de l'Homme et sensibiliser les femmes sur leurs droits fondamentaux en :
- a) donnant des formations sur l'égalité homme-femme dans les écoles et les organisations pour les enfants et les jeunes
 - b) organisant des séminaires pour les employés des secteurs public et privé sur les droits des femmes
 - c) assurant la collaboration de gouvernement, de la société civile, des médias et du secteur privé pour prévenir la violence à l'égard des femmes.

LES PROCÉDURES LORS DU DÉBAT FORMEL

LA DÉFINITION DES TERMES CLÉS

La Présidence : Ceux qui administrent le débat.

L'Assemblée : L'Assemblée se compose de tous les membres de la salle à part la présidence.

Le Porte-parole : Le Porte-parole est le délégué ayant proposé la résolution.

La Résolution : Le total des propositions officielles à débattre et consécutivement à voter.

Prendre la parole : S'approcher du podium et s'exprimer pour ou contre la résolution débattue.

Céder la parole : Rendre la parole à la présidence ou bien à une autre délégation.

LES RÈGLES GÉNÉRALES À SUIVRE AU COURS DES DÉBATS FORMELS

Il existe des règles générales que tous les délégués doivent maîtriser, connaître et accepter pour le bon fonctionnement des débats formels. Le délégué doit :

- connaître la terminologie et les procédures du débat,
- posséder une connaissance approfondie des sujets à débattre, afin de trouver des arguments soutenus par des preuves et des exemples concrets,
- être capable de justifier chaque idée.

De plus, seul le Président, ou un membre de l'assemblée reconnu par le Président pour un point d'information et le délégué au podium sont autorisés à parler pendant les débats formels.

Tous les délégués, y compris ceux qui relèvent un point particulier, doivent se lever pour s'exprimer et s'adresser soit au Président soit à un autre délégué. Il est possible que le Président prolonge ou réduise la durée du débat si cela est nécessaire ainsi que les temps de parole et qu'il limite le nombre des points d'informations. À part une décision de la part de Présidence, aucune suspension des règles ou changement dans l'enchaînement du débat ne peut avoir lieu.

Exemple de point d'information

À éviter !

- « Est-ce que vous pouvez expliquer la situation à Lampedusa ? »
- « Le délégué ne trouve-t-il pas la résolution vague ? »
- « Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi vous conduisez des essais nucléaires ? »

Au lieu de ces points d'informations vagues ou extérieurs au sujet, en voilà des pertinents :

- « Est-ce que le délégué trouve les mesures prises contre le harcèlement sexuel dans les lieux de travail indiquées dans la clause 8 assez applicables et efficaces ? »
- « Est-ce que le délégué peut préciser ce qui doit être fait , selon lui, puisqu'il a précisé être contre la résolution débattue sans donner aucune raison ou solution alternative ? »
- « Le délégué est-il au courant que le chef de l'État qu'il représente s'était clairement exprimé contre la proposition dans la clause 9 et que le délégué vient d'annoncer qu'il est entièrement en faveur de la résolution ? »

Les points d'informations doivent être **clairs** et **sous forme des questions concernant la résolution ou le discours du délégué**. C'est l'occasion pour les délégués d'avoir des explications, et non pas d'exprimer leurs avis sur la délégation ayant la parole.

LES AMENDEMENTS

Les amendements consistent à ajouter, à supprimer une clause ou bien à la modifier. Tous les délégués souhaitant faire des amendements doivent demander aux respos une feuille d'amendement et puis l'envoyer au Président. Une fois que l'amendement est accepté par la Présidence, le délégué s'approche du podium pour le lire à l'assemblée et faire son discours en faveur de celui-ci. À la suite des points d'informations posés à ce délégué, la Présidence accorde un temps de 10 minutes par exemple pour, et 10 minutes contre cet amendement. Notez que cela consiste en un débat clos et ainsi seuls les discours sur l'amendement seront acceptés.

Lorsque le temps imparti pour et contre l'amendement est écoulé, on passe au vote de cet amendement. Au cas où on rencontre une majorité des votes en sa faveur, l'amendement est intégré dans la résolution et les délégués font les changements nécessaires dans leur résolution. Sinon l'amendement est rejeté et on continue avec le débat ouvert sur la résolution.

L'esprit d'un amendement doit correspondre à celui de la résolution originale, par exemple si une résolution est pour les droits des LGBT, l'amendement ne peut pas consister en leur condamnation.

De plus, les amendements sont destinés à améliorer la résolution, à clarifier un point dans la résolution, en conséquence l'attitude d'un délégué proposant l'amendement doit être constructive. Par exemple lorsqu'un délégué est absolument contre une résolution, il ne doit pas proposer des amendements qui suppriment des clauses car cela ne servira à rien sinon à faire perdre du temps vu qu'il ne votera pas du tout pour la résolution. Dans ce cas il est conseillé que le délégué encourage la salle à voter contre la résolution au lieu de proposer de tels amendements.

Un amendement peut être fait afin d'ajouter une nouvelle clause, de modifier une clause déjà existante ou bien pour supprimer une clause entière.

La première méthode d'amendement est très simple, on l'appelle « **L'amendement pour ajouter une nouvelle clause** ». C'est l'action d'écrire une nouvelle clause puis de la soumettre à la présidence. Il ne faut pas oublier que si la présidence trouve que l'amendement n'apporte rien au débat, il est possible qu'elle ne retienne pas l'amendement.

La deuxième méthode, « **L'amendement pour modifier une clause** » est un peu plus compliquée, donc on va la présenter avec un exemple :

4. Invite tous les pays à organiser trois réunions par an pour discuter des solutions de ce problème.

Cette clause est constituée d'une bonne idée, mais évidemment elle manque de détails pour devenir convaincante. Pour l'améliorer, un amendement est nécessaire. Dans ce cas-là, on peut la corriger ainsi :

4. Invite tous les pays à organiser trois réunions par an **afin de :**

a) **assurer l'exécution des lois internationales concernant le recrutement des enfants soldats,**

b) **discuter l'amélioration et la mise en place des mesures décidées ;**

La dernière méthode est aussi très simple, s'il y a une clause qui, à votre avis, appauvrit la résolution et si vous pensez que la résolution est plus convaincante sans celle-là, vous avez la possibilité de la supprimer en faisant « ***un amendement pour supprimer la clause*** ».

Il y a aussi ce qu'on appelle « ***L'amendement du second degré*** » qui est simplement un autre amendement pour modifier l'amendement débattu. Donc cette fois-ci, au lieu de modifier une clause, on fait un amendement pour modifier l'amendement qu'un autre délégué a envoyé et qui est en train d'être débattu. Ce type d'amendement est retenu dans le temps contre.

Il ne faut jamais oublier que la Présidence optera généralement pour débattre sur les amendements qui ne suppriment pas mais qui, au contraire sont constructifs pour avoir un débat fructueux.

LA TERMINOLOGIE À UTILISER DURANT LES DÉBATS FORMELS

La Présidence et les membres du forum sont censés être polis entre eux et attentifs au protocole dans la prise de parole. Pour cela, il est indispensable que chaque élève mémorise et respecte les phrases, les expressions, les points ci-dessous ;

Chaque discours commence par : « ***Monsieur (ou Madame) le Président, Mesdames et Messieurs, membres du comité, du forum, de l'assemblée...*** ».

Les délégués s'adressent entre eux à la 3ème personne du singulier. Ex : Un point d'information commence par : « ***Le délégué est-il conscient que...*** » et jamais par « ~~***Pensez-vous que...***~~ ».

Puis dans un discours, un délégué doit employer les expressions suivantes : « ***Ainsi que le représentant de (nom du pays) l'a dit devant la commission...*** », au lieu de dire « ~~***X, tu as dit...***~~ ».

FORMULES À EMPLOYER PAR LES MEMBRES DU FORUM

- Monsieur / Madame le Président
- Le délégué de (nom du pays) sollicite / requiert la parole
- Le délégué de (nom du pays) souhaiterait prendre la parole
- Le délégué de (nom du pays) soulève un point d'information / un point de procédure
- Le délégué de (nom du pays) souhaite s'exprimer en faveur de / contre cette motion, cette résolution ou cet amendement parce que...
- Le délégué est-il d'accord (en désaccord) avec le délégué de (nom du pays) sur...?
- Le Président / le délégué a-t-il conscience que... ?
- Le délégué a précisé dans son discours que...Est-il conscient que... ?
- Le délégué de (nom du pays) cède la parole à ... en insérant / en ajoutant les mots...
- Le délégué de (nom du pays) encourage le conseil / le comité à apporter son soutien en votant pour / contre cette motion / cet amendement / cette résolution.

- ***Afin de contribuer à la protection de l'environnement, ce guide d'instruction ne sera pas distribué pendant la conférence.***

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

À BIENTÔT POUR LA SESSION 2020 ! :)



www.mfinue.org



Mfinue



@mfinue



@mfinue



MFINUE Presse